

ROCHEMAURE AQUARELLE – REGLEMENT STAGIAIRES

Rochemaure Aquarelle s'engage à fournir une prestation pédagogique de qualité selon le programme et les modalités indiquées dans le planning des stages sur :

« rochemaureaquarelle.com/stages/ »

L'inscription à un stage vaut approbation du règlement.

LIEU DES STAGES

Les stages se déroulent en général dans les salles du Château de Joviac à Rochemaure. Toutefois, selon les sujets abordés par les maîtres de stage ou pour éviter de trop fortes chaleurs certains stages peuvent se dérouler à l'extérieur du Château ou dans le village.

HORAIRES

Les stages se déroulent aux jours annoncés dans l'offre des stages

En général pour les stages de plusieurs jours, le premier jour le rendez vous est donné à 8H30 pour finir les formalités d'inscription. L'heure et le lieu de rendez vous seront précisés aux stagiaires quelques jours avant le démarrage de leur stage

Les horaires journaliers sont définis avec les maîtres de stages. En général les stages débutent à 9H et se terminent au plus tard à 17H.

INSCRIPTIONS sur « rochemaureaquarelle.com/stages/ »

Pour assurer un enseignement de qualité le nombre de places est limité par les maîtres des stages. Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de la réception des dossiers complets. S'il s'avérait qu'un stage soit complet au moment de la réception de l'acompte, il vous serait proposé de choisir un autre stage ou le remboursement de votre acompte.

En cas d'annulation d'une inscription du fait du stagiaire aucun remboursement de l'acompte ne sera effectué (sauf circonstances exceptionnelles soumises à l'approbation des 2 parties).

En cas d'annulation d'un stage du fait de Rochemaure Aquarelle, l'acompte sera remboursé aux stagiaires. Aucun dédommagement ne pourra être demandé. L'association Rochemaure Aquarelle ne peut être tenue pour responsable des imprévus de toute nature qui entraîneraient des modifications ou des annulations.

L'inscription se fait soit sur le site internet , soit par envoi du bulletin d'inscription accompagné du règlement par chèque libellé à Rochemaure Aquarelle chez Jocelyne DEMARNE 2 chemin de la Source 26200 MONTELIMAR.

RESTAURATION

Les déjeuners peuvent être pris sur place à l'ombre des arbres du parc sous forme de pique-nique. Des tables et des chaises sont mis à la disposition des stagiaires et des artistes sous ces ombrages et des boissons fraîches, glaces, thés, cafés....sont disponibles à la buvette.

Nous demandons aux stagiaires de prévoir leur glacière, nos frigos n'ayant pas une capacité suffisante pour stocker leurs provisions.

RESPECT DES LIEUX

Le Château de Joviac étant habité par des propriétaires privés, les stagiaires s'engagent à respecter les parties privatives. Ils s'engagent à se promener uniquement dans les espaces ouverts au public. Le ménage des parties communes est assuré par les bénévoles de Rochemaure Aquarelle. Les stagiaires s'engagent à veiller à la propreté des lieux, à utiliser les poubelles de tri sélectif mises à leur disposition.

Pour toute information complémentaire envoyez un mail à stagesbiennale@gmail.com ou contactez Jocelyne Demarne au 06 75 57 36 07.

Au plaisir de vous accueillir à notre 11^{ème} Biennale